

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 AVRIL 2025 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (13) : Michel PENHOÛËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVE BERGERAULT, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Christophe RAUX, Sophie GUYON, Eric LEGRAND.

Représentés (4) : Romain ANDRIEUX pouvoir à Françoise RIOU, Eric FROMONT pouvoir à Jean-Noël GUILBERT, Franck BEAUFILS à Michel PENHOÛËT, Loïc DE COURLON à Sophie GUYON.

Absentes (2) : Bérangère HENNACHE, Emmanuelle DUGAIN.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Amandine BRENAND secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 24 mars 2025.

3. Finances : vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat. Budget Principal (Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Lunaire. Affecte le résultat 2024 comme présenté ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BP 2025 : affectation des résultats 2024	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2024	1 102 887,61 €	1 323 145,17 €
Solde des Restes à Réaliser (recettes-dépenses)		-1 021 350,25 €
Résultat corrigé des Restes à réalisés (besoin ou capacité de financement)		301 794,92 €
Affectation 2025		
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette)		301 794,92 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)		1 102 887,61 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (recette)	0,00 €	

4. Finances : vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat. Budget du Service des Eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget du Service des Eaux. Affecte le résultat 2024 comme présenté ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget Service des eaux 2025 : affectation des résultats 2024	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2024	428 334.84 €	413 689.14 €
Solde des Restes à Réaliser (recettes-dépenses)		-406 375.36 €
Affectation 2025		
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette)		413 689.14 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)		
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (recette)	428 334,84€	

5. Finances : vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat. Budget des Mouillages

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget des Mouillages. Affecte le résultat 2024 comme présenté ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget Mouillages 2025 : affectation des résultats 2024	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2024	13 447.88 €	-329.00 €
Solde des Restes à Réaliser (recettes-dépenses)		0.00 €
Résultat corrigé des Restes à réalisés (besoin ou capacité de financement)		-329.00 €
Affectation 2025		
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette)		-329.00 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)		329,00 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (recette)	13 118.88 €	

6. Finances : vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat. Budget du Lotissement 3 La Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget du Lotissement 3 La Fossette. Affecte le résultat 2024 comme présenté ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget Lotissement 3 Résultats 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	4 337,70 €	143 060,42 €
Dépenses	143 060,42 €	0,00 €
Résultat 2024	- 138 722,72 €	143 060,42 €
Report N-1	138 722,72 €	- 143 060,62 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00€

7. Finances : vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat. Budget du Lotissement La Petite Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget du Lotissement La Petite Fossette. Affecte le résultat 2024 comme présenté ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget Lotissement La Petite Fossette : résultats 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat 2024	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report N-1	0.33 €	45 416.67 €	45 417.00 €
Résultat cumulé	0.33 €	45 416.67 €	45 417.00 €

8. Finances : vote du Compte de gestion 2024. Caisse des Ecoles

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2024 de la Caisse des Ecoles.

9. Vote des taux des impôts directs locaux

Le conseil municipal à la majorité (14 votes pour, 2 abstentions : Mme Guyon et M. Legrand, 1 vote contre : M. De Coulon) fixe les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,06 %

- Taxe d'habitation (TH) : 10,59%

Charge Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

10. Finances : vote du Budget Primitif 2025 de la Commune de Saint-Lunaire

Le Conseil Municipal à la majorité (14 pour, 3 abstentions : Mme Guyon, M. Legrand, M. De Courlon), adopte le Budget Primitif 2025 du budget principal de la Commune de Saint-Lunaire pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	5 860 000,00€	5 860 000,00€
<i>Investissement</i>	7 565 000,00€	7 565 000,00€
Total	13 425 000,00€	13 425 000,00€

11. Finances : vote du Budget Primitif 2025 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif du Service des Eaux de Saint-Lunaire pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	1 018 000,00€	1 018 000,00€
<i>Investissement</i>	1 387 000,00€	1 387 000,00€
Total	2 405 000,00€	2 405 000,00€

12. Finances : vote du Budget Primitif 2025 des Mouillages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 des Mouillages tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	41 149,00€	41 149,00€
<i>Investissement</i>	24 183,00€	24 183,00€
Total	65 332,00 €	65 332,00 €

13. Finances : vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement La Petite Fossette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif du Lotissement La Petite Fossette pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	169 583,66€	169 583,66€
<i>Investissement</i>	169 583,66€	169 583,66€
Total	339 167,32	339 167,32

14. Refacturation des fonctions supports (Finances/Comptabilité et RH) assurées par la commune au profit au CCAS et au SAAD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la refacturation par la commune des fonctions supports assurées par les services municipaux au bénéfice du CCAS et du SAAD évaluées à 1350€/an pour le

CCAS et 4050€/an pour le SAAD. Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Versement d'une avance de trésorerie au budget des Mouillages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une avance de 8 000 € du budget principal au budget Mouillages. Dit que son montant sera réévalué et ajusté chaque année, au mois de janvier afin d'honorer les premières factures de l'année. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

16. Vote des subventions 2025 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire et Mme Lucas n'ont pas pris part au vote), attribue au titre de l'exercice budgétaire 2025 les subventions telles qu'individualisées dans le tableau ci-dessus sous réserve de la transmission par les demandeurs d'un dossier complet. Précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget 2025. Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Subventions aux associations et autres organismes privés C/ 6574</i>	<i>Demandes 2025</i>	<i>Attributions 2025</i>
Pleurtuit Côte d'Emeraude Football	2 631,00€	2 631,00€
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard	345,00 €	-
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard - Exposition été	1 000,00 €	1 000,00 €
Médaillés Militaires	60,00 €	60,00 €
Société de chasse ACCA (intervention chez les particuliers)	250,00 €	250,00 €
Société de chasse ACCA (lutte contre la prolifération de sangliers)	350,00 €	350,00 €
Association des anciens combattants de Saint-Lunaire	100,00 €	100,00 €
Yacht-Club (Raid-Emeraude)	4 000,00 €	4 000,00 €
Yacht-Club (investissement matériel nautique)	10 000,00 €	10 000,00 €
Association du personnel communal	3 000,00 €	3 000,00 €
Prévention Routière - RENNES	100,00 €	100,00 €
SNSM Dinard		350,00 €
Union des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN35)	60,00 €	60,00 €
Les voies vertes de la Côte d'Emeraude	150,00 €	150,00 €
Musique rive gauche	1 000,00 €	1 000,00 €
Liaisons douces en Pays de Dinan	150,00	150,00
La Passée production	2 000,00 €	1 000,00 €
Maison de l'Europe		250,00 €
Alunisson Chorale	2 000,00 €	2 000,00 €
Gymnastique Volontaire	570,00 €	500,00 €

AMF Téléthon		50,00 €
Les Mordus de la Pomme		200,00€
Sous-total	24 985,00 €	27 201,00 €
<i>Subventions aux jeunes participants à des compétitions nationales (délibération 81/2013)</i>	500,00 €	500,00 €
Sous-total		500,00 €
<i>Subventions aux écoles et organismes de formations pour les jeunes lunairiens (MFR Hédé)</i>	50,00 €	50,00 €
Sous-total		50,00 €
Sous-total		27 751,00 €
Provisions		2 449,00
TOTAL SUBVENTIONS 2025		<u>30 000,00€</u>

17. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : abattement en faveur des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 vote en faveur d'un abattement à 50% : M. Legrand), approuve l'instauration d'un abattement de 100% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation. Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision.

18. Marché de fourniture du mobilier, de l'informatique et du mobilier extérieur du centre culturel Jean Rochefort : attribution du lot N°1 (fourniture du mobilier pour l'ensemble des espaces du centre culturel)

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour, 3 abstentions : Mme Guyon, M. Legrand, M. de Courlon), attribue le marché à l'entreprise suivante : Lot N°1 Fourniture du mobilier pour l'ensemble des espaces du centre culturel à l'entreprise OUEST BUREAU (35250 La Mézière) pour un montant de 118 667,51€ HT. Déclare infructueux les lots : N°2 Equipement informatique et N°3 Aménagement extérieur – Patio. Autorise le lancement d'une consultation simple, sur la base de devis, pour répondre à ces besoins de faibles montants. Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

19. Demande de subvention au titre de la DGD concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales (mobilier et informatique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention et plan de financement définitif de cette opération ci-dessous. Autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Bretagne une subvention au titre de la DGD concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales (Equipement mobilier et Opérations informatiques et numériques). Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Mobilier	118 667,51€	Subvention DRAC – DGD Equipement mobilier (30%)	35 600,25 €
Parasol - Patio	Montant en attente	Subvention DRAC – DGD Opérations Informatiques et numériques (35%)	
Informatique	Montant en attente	Reste à la charge de la commune (emprunt ou fonds propres)	
Total dépenses		Total recettes	

20. Foncier : régularisation / acquisition de la parcelle AE n°270 : succession GUILLIET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle AE 270, d'une superficie de 46m². Fixe le prix de vente à l'euro symbolique. Dit que les frais liés à la vente de cette parcelle seront à la charge de l'acquéreur. Mandate Monsieur le Maire à la signature des actes relatifs à cette cession.

21. Création de deux zones de préemption environnementales à Saint-Lunaire : la vallée du Crévelin et la vallée du Pont-Briand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de deux zones de préemption environnementales (Vallée du Crévelin et Vallée du Pontbriand) sur le territoire de la Commune de SAINT-LUNAIRE, telles que définies sur les plans annexés à la présente délibération. Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents à ce dossier.

22. Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge pour la Birmanie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil municipal du 07 avril 2025. Approuve le versement d'une subvention de 2500 € à la Croix Rouge destinée à aider les victimes du séisme qui a touché la BIRMANIE. Autorise Monsieur le Maire en engager toutes les démarches et à signer tous documents afférents à la présente décision.

23. Ouverture dominicale du Carrefour City en 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil municipal du 07 avril 2025. Emet un avis favorable à l'autorisation d'ouverture du magasin Carrefour City en dérogation à la règle du repos dominical des salariés aux dates suivantes de 13h à 21h :

- Dimanche 6 juillet 2025
- Dimanche 13 juillet 2025
- Dimanche 20 juillet 2025
- Dimanche 3 août 2025
- Dimanche 10 août 2025
- Dimanche 17 août 2025
- Dimanche 28 août 2025

Précise que seuls les salariés volontaires pourront être employés sous couvert de la présente dérogation. Autorise M. le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Côte

d'Emeraude (1 esplanade des Equipages 35730 Pleurtuit) et à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

24. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

2025-10 : Adhésion au Syndicat mixte VIGIPOL pour l'année 2025. Le montant de la cotisation pour l'année 2025 s'élève à 1 278,90 € TTC.

2025-11 : Signature d'une modification du marché n° 1 concernant le lot 1 « Gros œuvre/Ravalement/Aménagements extérieurs » attribué à l'entreprise FL CONSTRUCTIONS - CRD pour des travaux complémentaires de protection, enduits, fourreaux pour les réseaux EP, confortement de soutènement et intégration des massifs pour des parasols. Le montant de cet avenant est de 19 494,76 € HT soit 8.51 % du montant de ce lot soit 1,76 % du total HT des lots de ce marché.

2025-12 : Signature de l'avenant n°05 de régularisation annuelle de la masse salariale 2024 pour notre contrat d'assurance Risques Statutaire. Le montant de cet avenant s'élève à 749,95 € TTC.

2025-13 : Renouvellement du contrat avec la SAS IntraMuros pour l'utilisation de l'application IntraMuros à partir du 1er janvier 2025 et pour une durée de 36 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Le coût de cette application mobile est de 54€ TTC par mois à compter du 1er janvier 2025.

2025-14 : Signature d'une convention d'accompagnement à l'analyse des bases fiscales des locaux d'habitation en vue de leur optimisation avec le cabinet Eco-finance, 5 avenue Albert Durand – 31702 BLAGNAC CEDEX. Il prendra effet à sa date de signature pour la durée nécessaire à l'analyse d'une année fiscale. Le coût de la prestation est de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC. Un acompte de 60% soit 1 800 € HT sera versé à la signature puis le solde, soit 1 200 € HT à la remise du rapport de signalement d'anomalies.

2025-15 : Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Dinard, la régie malouine de l'Eau, la commune de Saint-Lunaire, le syndicat intercommunal des Eaux de la rive gauche de la Rance et Eau du Pays de Saint-Malo, en vue de la réalisation d'une étude de zonage des possibilités de réduction de la pression sur les réseaux d'eau potable en vue de la diminution des consommations. Le financement de cette étude est assuré par Eau du Pays de Saint-Malo qui attend de celle-ci une réduction des consommations et donc de la pression sur la ressource en eau.
